

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2016

Thème 1

Thématiques	Mandats	Remarques
ABSENTÉISME ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Le SNES sera vigilant dans tous les établissements sur l'utilisation faite des données contenus dans Sconet. (Congrès de 2007) Quant à la gestion des absences sous Sconet, les CPE redoutent fortement de perdre la maîtrise de la spécificité de leur métier par la réduction à une seule gestion comptable et statistique soumise aux contraintes des contrats d'objectif. (Congrès de 2007) La lutte contre l'absentéisme passe par un travail complémentaire et coordonné d'équipes pédagogiques et éducatives qui porte autant sur l'analyse des causes, la mise en place de dispositifs de prévention et de remédiation et l'accompagnement des élèves et de leur famille. (Congrès de 2009) Le travail de prévention du décrochage et des abandons scolaires assuré par les équipes pluri-professionnelles de suivi doit être favorisé par des créations de postes significatives de CPE et de CO-Psy (Congrès de 2016) 	
CLIMAT SCOLAIRE ET VIOLENCE	<ul style="list-style-type: none"> Les différents plans de lutte contre la violence ont privilégié la pacification au détriment des apprentissages. Ils ont souvent raisonné en termes d'adultes supplémentaires et la réponse sous forme d'« emplois jeunes » est inadaptée. (Congrès de 2001) Dans le cadre d'équipe pluri professionnel, les CPE jouent un rôle primordial et permettent que la parole prenne le pas sur la violence. Refus des politiques répressives. (Congrès de 2005) Le climat scolaire a un impact important sur la réussite des élèves. En rupture avec une logique sécuritaire, cette notion est très composite : qualité relationnelle, accueil des élèves, prise en charge des difficultés, règles de vie collective, lien avec les familles, mode de direction, politique éducative, implantation de l'établissement... Elle englobe donc des facteurs liés aux conditions matérielles d'aménagement des établissements, à leur organisation pédagogique et éducative, aux divers espaces temps qui constituent la vie scolaire des élèves, aux suivis pédagogiques et éducatifs par les équipes, aux espaces de dialogue et de concertation. Le SNES-FSU oppose au dispositif des Agent de prévention et de sécurité (APS) qui spécialise des AED sur l'axe sécuritaire, le renforcement des équipes éducatives déjà existantes, accompagné d'un plan de formation aussi ambitieux. (Congrès de 2014) 	
COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> Le collège pour tous S'appuyer sur les éclairages spécifiques des CPE et des Co-Psy qui contribuent à l'appropriation par les élèves de ce qui fait obstacle à leurs apprentissages. Offrir les moyens de suivre en équipe pluri professionnelle les élèves les plus en difficulté afin de permettre une prise en charge globale des difficultés sociales et éducatives. (Congrès de 2007) 	

Légende

2016 : Congrès de Grenoble
2009 : Congrès de Perpignan
2003 : Congrès de Toulouse

2014 : Congrès de Marseille
2007 : Congrès de Clermont Ferrand
2001 : Congrès de Strasbourg

2012 : Congrès de Reims
2005 : Congrès du Mans

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2016

Thème 1

	<ul style="list-style-type: none"> ● Réforme du collège : Formation : Pour les CPE, les formations de résumé ont souvent été placées dans la logique d'une participation inconditionnelle aux EPI ou à les instrumentaliser comme facilitateurs de la réforme auprès des équipes pédagogiques, niant ainsi leurs missions. Le SNES FSU demande l'abrogation de la réforme. Alors que la réforme du collège précise que les CPE ont vocation à être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne sont pas envisageables ou alors au détriment d'autres activités dans un contexte où les dotations en CPE des EPLE sont insuffisantes. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes éducatives sur des champs plus spécifiques peuvent être développées. Sans référentiel publié à cette date, la notion de parcours citoyen interroge, elle individualise ce qui relève surtout de démarches collectives et cherche à relier des aspects très divers, loin de produire du sens pour les collégiens. (Congrès de 2016) 	
<p>DÉMOCRATIE COLLÉGIENNE ET LYCÉENNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour développer les pratiques démocratiques impliquant les élèves et leurs délégués, il faut donner des leviers d'actions concrètes (budgets socio-éducatifs, projets actés en CA...) et du temps pour développer ces pratiques qui ne doivent pas être l'objet de validation de compétences, de note ou autre élément d'évaluation scolaire. Le conseil de la vie collégienne, à créer comme celui de la vie lycéenne, à revitaliser, doivent être des instances parties prenantes des dimensions éducatives de la vie scolaire des élèves. Ceux-ci doivent pouvoir faire entendre par le biais des instances représentatives, leur conception de la vie dans l'établissement. Pour cela, il faut que ces instances soient réunies et prises au sérieux, les conditions matérielles de cet exercice facilitées et les personnels qui les accompagnent formés. En lycée, le développement des pratiques démocratiques nécessite aussi l'encouragement de la mise en œuvre du droit d'association des élèves. Les pratiques démocratiques en classe et dans l'établissement, et les règles de vie collectives sont l'affaire de tous. Leur continuité est nécessaire, notamment via le volet éducatif du projet d'établissement. La formation aux premiers secours, pourtant prévue dans les textes, doit être étendue et financée afin que tout élève puisse être formé, concrétisant ainsi une pratique à valeur civique. (Congrès de 2014) ● Vie lycéenne : Le renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et des espaces dédiés sont à concrétiser. Les droits des lycéens doivent être respectés et leur capacité à s'organiser collectivement encouragée. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut donner des marges de manœuvre à leurs représentants, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens doivent être abondés pour permettre de dynamiser la vie des établissements. Les CVL pléniers doivent être réunis régulièrement afin de favoriser le dialogue avec les personnels et les parents. Il s'agit aussi de mieux associer les lycéens aux questions pédagogiques par les textes (Congrès de 2016) 	<ul style="list-style-type: none"> ● 2017 : Mise en place du CVC et nouvelles modalités du CVL

Légende

2016 : Congrès de Grenoble
2009 : Congrès de Perpignan
2003 : Congrès de Toulouse

2014 : Congrès de Marseille
2007 : Congrès de Clermont Ferrand
2001 : Congrès de Strasbourg

2012 : Congrès de Reims
2005 : Congrès du Mans

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2016

Thème 1

	<ul style="list-style-type: none"> • Vie collégienne : Le conseil de la vie collégienne ne peut se calquer sur le CVL actuel tant la lourdeur de l'instance et ses freins sont des obstacles à son efficacité. (...) L'expertise des CPE dans ce domaine doit être reconnue. Là encore ces dispositifs doivent disposer de budget dédié. (Congrès de 2016) 	
DIFFICULTÉS SCOLAIRES ET ÉLÈVES A BESOINS	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle du CPE dans le repérage des élèves en difficultés scolaires Prise en compte des élèves non francophones (ou peu francophones) dans le calcul des moyens d'encadrement car ils génèrent des besoins particuliers en matière de suivi (Congrès de 2003) • Réflexion d'équipe sur le potentiel de l'élève dans sa globalité Travail en équipe en complémentarité, non à la disparition du CPE (Congrès de 2007) • Équipes pluri professionnelles complètes (Congrès de 2009) • Les moyens accordés à l'équipe pluri professionnelle doivent tenir compte de la charge de travail supplémentaire liée à la mise en place des PPS et au suivi des élèves en situation de handicap. Pour les enseignants, ils doivent être identifiés dans la DHG. Les ULIS doivent être prise en compte dans la dotation des équipes éducatives (CPE, AED, AVS...) et des CIO. (Congrès de 2014) 	
ÉDUCATION PRIORITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • La pondération des services doit être étendue à l'ensemble des personnels exerçant en éducation prioritaire et à l'ensemble des établissements classés (REP et lycées de l'éducation prioritaires). (Congrès de 2016) • Révision de la carte de l'éducation prioritaire, d'augmentation des moyens donnés en éducation prioritaire, équipes pluri professionnelles. (Congrès de 2016) 	
ÉTUDIANTS POST BAC	<ul style="list-style-type: none"> • Le SNES réfléchira à la spécificité du métier de CPE auprès des étudiants de BTS et CPGE (Congrès de 2003) • L'évolution des publics post bac nécessite la mise en place d'un suivi plus étroit pour accompagner les étudiants avec leurs familles et favoriser leur réussite. Les besoins du post bac doivent être pris en compte dans les moyens des vies scolaires des EPLE. Le cadre réglementaire des établissements doit prendre en compte le fait que ces étudiants sont de jeunes majeurs avec un statut différent de celui des lycéens. (Congrès de 2014) 	
ÉVALUATION DES ÉLÈVES	<ul style="list-style-type: none"> • Refus de la Note de Vie Scolaire (NVS), du projet de réussite scolaire, (Congrès de 2005, 2007, 2009) • Socle commun et compétences « sociales et civiques », « autonomie et initiative », déconnectés des savoirs disciplinaires, LPC (Congrès de 2009) • Pas d'évaluation du comportement mais travail de l'équipe éducative avec la place du CPE réaffirmée. (Congrès de 2012) • Le cadre de la vie scolaire est propice à l'expérience de l'exercice de compétences sociales diverses, qui ne doivent pour autant 	

Légende

2016 : Congrès de Grenoble
2009 : Congrès de Perpignan
2003 : Congrès de Toulouse

2014 : Congrès de Marseille
2007 : Congrès de Clermont Ferrand
2001 : Congrès de Strasbourg

2012 : Congrès de Reims
2005 : Congrès du Mans

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2016

Thème 1

	<p>pas donner lieu à une quelconque évaluation scolaire. Face à la dégradation des conditions d'étude et d'encadrement, le rôle de la vie scolaire comme facteur de réussite, d'intégration scolaire et de démocratisation doit être mieux pris en compte. L'animation socio-éducative via le FSE ou la MDL peut ouvrir à des actions culturelles (Congrès de 2014)</p>	
HEURE DE VIE DE CLASSE	<ul style="list-style-type: none"> • C'est par le travail en équipe que prendra sens la participation des CPE à l'HVC. Temps partagé avec les équipes enseignantes. (Congrès de 2001) • Sur le plan collectif, la gestion de la vie de classe doit être un axe éducatif au collège comme en lycée ; des heures consacrées à la régulation, à la prévention et à la concertation doivent être prévues et incluses dans le service des personnels concernés. Pour cela, ces temps de concertation et les heures de vie de classe doivent être intégrés à la DHG. (Congrès de 2014, 2016) • Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles et la vie collective. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves. (Congrès de 2016) 	
MÉTIER	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des missions des CPE dans le cadre de la circ. de 1982 et du décret de 1989 (appartenance à l'équipe pédagogique) (Congrès de 2003, 2009 et 2012) • Face aux injonctions de l'institution, les enseignants, les Copsy, les CPE doivent être acteurs et concepteurs de leur métier et être libres de choisir les démarches adéquates pour leurs élèves. (Congrès de 2005, 2014) • Concernant les CPE, la réduction du temps de travail ne s'est pas accompagnée des créations de postes nécessaires. Le SNES s'oppose vigoureusement à l'intégration des CPE dans l'équipe de direction. Il ne saurait accepter une quelconque dérive des missions des CPE vers les missions des personnels de direction. Les CPE appartiennent à l'équipe éducative comme l'a réaffirmé la loi de 1989. Les propositions récentes du Directeur de la DPE, invitant les CPE à orienter leurs missions vers celles de direction sont tout à fait inacceptables. Les CPE sont opposés à la mise en place des projets de vie scolaire contraires au décret de 1970 et à la circulaire statutaire de 1982 : le projet de vie scolaire n'est qu'un référentiel de compétence à l'usage de l'inspection, un outil de contrôle et d'évaluation des CPE qui remet en cause leur identité professionnelle. (Congrès de 2005) • CPE : professionnel de l'éducation, rôle déterminant dans la prévention de l'absentéisme, le respect des règles de vie collective, la formation citoyenne, les apprentissages des savoirs nécessaires à la vie en société. Travailler sur son métier dans un collectif de professionnels est une alternative fondamentalement différente de ce qui s'est répandu sous le terme très global « d'analyse de pratiques » : il s'agit de créer un espace dans lequel les enseignants et CPE, stagiaires ou non, puissent échanger sur leurs pratiques et leur vécu sans pression évaluative ni jugement. (Congrès de 2007) 	

Légende

2016 : Congrès de Grenoble
 2009 : Congrès de Perpignan
 2003 : Congrès de Toulouse

2014 : Congrès de Marseille
 2007 : Congrès de Clermont Ferrand
 2001 : Congrès de Strasbourg

2012 : Congrès de Reims
 2005 : Congrès du Mans

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2016

Thème 1

	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions des CPE, complémentaires à celles des enseignants, doivent être préservées. Les CPE font partie au sein des équipes pédagogiques des interlocuteurs privilégiés des parents. (Congrès de 2009) • Apport des CPE : évaluation, suivi, repérage des difficultés, travail en équipes pédagogique et éducative, regard complémentaire avec celui des professeurs, mutualiser les compétences et la complémentarité dans l'apprentissage de la citoyenneté, organisation des services pour aide aux élèves, temps de la vie des élèves dans toutes ses dimensions, (Congrès de 2003) • CNAM : Collectif disciplinaire et pluridisciplinaire pour reprendre la main sur le métier (Congrès de 2012) • La vie scolaire de l'élève est d'abord ce qui se passe en classe. Et pour mieux accompagner les élèves sur le plan individuel, la nécessité d'un suivi par l'équipe pédagogique, notamment le professeur principal, le CPE et les autres professionnels de l'équipe éducative doit être rappelée. (...) Outre les opportunités d'amélioration de l'image de soi des élèves au travers d'activités variées, de prises d'initiatives et de responsabilités, le suivi des élèves dans tous les domaines de la vie scolaire est aussi l'occasion d'acquisitions pour les élèves transférables dans la classe. (Congrès de 2014) • Sur le plan de l'animation socio-éducative, les opportunités d'amélioration de l'image de soi des élèves au travers d'activités variées, de prises d'initiatives et de responsabilités, l'accompagnement des élèves dans tous les domaines de la vie scolaire favorisent le transfert d'acquisitions dans la classe. (Congrès de 2016) • Animation de la vie scolaire La pause méridienne en collège doit prendre plus d'ampleur en 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire, ni des moyens pour mener des actions socio-éducatives. La question des conditions d'accueil au sein des EPLE doit être repensée et des espaces doivent être clairement dédiés : (...) Il est indispensable d'abonder les moyens en AED. Par ailleurs cette disposition ne doit absolument pas conduire à accroître l'amplitude de la journée des élèves. La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation Nationale ne doit pas être une réponse à l'insuffisance des dotations en personnel. (...) Le SNES FSU refuse l'utilisation de jeunes en service civique pour pallier le manque d'AED dans les EPLE. (Congrès de 2016) 	
RHYTHMES SCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Le SNES-FSU doit ouvrir une réflexion plus approfondie sur la question du temps et des rythmes scolaires : L'organisation de la journée scolaire, les temps en classe entière ou en groupe, la répartition des temps de pause, les conditions d'accueil en classe et hors de la classe, la place du travail personnel des élèves, le découpage entre périodes scolaires et vacances. Le rythme scolaire hebdomadaire doit articuler classe, temps d'étude et de détente, et favoriser le travail personnel dans des lieux adaptés avec des assistants d'éducation formés. Il faut en finir avec les études surchargées. L'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle pédagogique des CPE et des assistants d'éducation dans ce 	

Légende

2016 : Congrès de Grenoble
2009 : Congrès de Perpignan
2003 : Congrès de Toulouse

2014 : Congrès de Marseille
2007 : Congrès de Clermont Ferrand
2001 : Congrès de Strasbourg

2012 : Congrès de Reims
2005 : Congrès du Mans

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2016

Thème 1

	<p>domaine en articulation avec les équipes enseignantes précisé. Les travaux de recherche sur les internats en sont une illustration et montrent en quoi leur organisation autour du travail scolaire favorise les réussites. Le travail en commun et en concertation entre CPE, AED et professeur-documentalistes doit être valorisé et se faire dans le respect des missions et de l'autonomie professionnelle de chacun, contrairement à ce qui est proposé actuellement dans certaines académies dans le dispositif dit des 3C (Centres de Connaissance et de Culture) que le SNES-FSU conteste. (Congrès de 2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le rythme scolaire hebdomadaire des élèves doit articuler classe, temps d'étude et de détente, et favoriser le travail personnel dans des lieux adaptés avec des assistants d'éducation formés. Il faut en finir avec les études surchargées. Le travail personnel doit être valorisé dans des espaces et temps dédiés. (Congrès de 2016) ● Animation de la vie scolaire La pause méridienne en collège prendre plus d'ampleur 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire, ni des moyens pour mener des actions socio-éducatives. La question des conditions d'accueil au sein des EPLE doit être repensée et des espaces doivent être clairement dédiés : (...) Il est indispensable d'abonder les moyens en AED. Par ailleurs cette disposition ne doit absolument pas conduire à accroître l'amplitude de la journée des élèves. (Congrès de 2016) 	
SERVICES EN LIGNE	<ul style="list-style-type: none"> ● Les services en ligne peuvent présenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité. Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles. L'usage du numérique doit notamment garantir la protection des correspondances et des données personnelles. (Congrès de 2016) 	
SUIVI DES ÉLÈVES	<ul style="list-style-type: none"> ● Travail en Équipes et Reconnaissance dans le temps de travail hebdomadaire. (Congrès de 2001 et 2005) ● Les CPE participent aux côtés des enseignants à l'évaluation, au suivi individuel et collectif des élèves. Au sein des équipes pédagogiques et éducatives, ils apportent leur contribution au repérage des élèves en difficulté. La disponibilité à l'écoute et le dialogue avec l'élève en tant qu'individu leur permet de prendre en compte ses difficultés qu'elles soient d'ordre scolaire, social, familial ou personnel. Les CPE portent un regard complémentaire à celui des professeurs, l'objectif étant d'optimiser et de mutualiser les compétences de chacun pour un meilleur suivi des élèves afin de mettre en place des stratégies de remédiation, d'accompagnement en lien avec les familles. Cette complémentarité s'exprime aussi dans l'apprentissage de la citoyenneté. Les CPE organisent le service d'autres membres de l'équipe éducative (MI-SE, assistants d'éducation) afin d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés (études encadrées, études surveillées, internat...). Tout cela permettant de mettre tous les temps de la vie scolaire dans la diversité des activités au service des acquisitions de savoirs, de la remotivation et de l'épanouissement des élèves et de leur réussite scolaire. (Congrès de 2005 et 2014) 	

Légende

2016 : Congrès de Grenoble
2009 : Congrès de Perpignan
2003 : Congrès de Toulouse

2014 : Congrès de Marseille
2007 : Congrès de Clermont Ferrand
2001 : Congrès de Strasbourg

2012 : Congrès de Reims
2005 : Congrès du Mans

Secteur CPE : compilation des mandats du SNES de 2001 à 2016

Thème 1

	<ul style="list-style-type: none">• Les CPE sont des membres des équipes pédagogiques et de l'équipe éducative au rôle spécifique. C'est dans le suivi individuel et collectif des élèves que leur intervention prend sens. Le CPE qui suit l'élève dans la pluralité de ses activités et dans des contextes très différents favorise les apprentissages de l'élève. (Congrès de 2009)• Suivi des élèves décrocheurs avec MGI et Copsy (Congrès de 2012)• Le suivi individuel par l'équipe pédagogique, notamment le PP, le CPE et les autres professionnels de l'équipe éducative, prend en compte l'élève dans sa globalité, en lien avec les responsables légaux. (Congrès de 2016)	
TUTORAT	<ul style="list-style-type: none">• Refus du tutorat car négation du travail quotidien de suivi des CPE. Suivi des élèves décrocheurs avec MGI et Copsy (Congrès de 2012)	

Légende

2016 : Congrès de Grenoble
2009 : Congrès de Perpignan
2003 : Congrès de Toulouse

2014 : Congrès de Marseille
2007 : Congrès de Clermont Ferrand
2001 : Congrès de Strasbourg

2012 : Congrès de Reims
2005 : Congrès du Mans